



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 27

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Emmanuelle VIALANEIX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Eric BERARD Sports

Objet :	Associations Sportives : subventions 2024
----------------	---

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

La Ville soutient le mouvement sportif local dans son action pour le développement et la pratique sportive sur son territoire. Dans ce cadre, elle attribue des subventions qui se répartissent, pour une première enveloppe, de la façon suivante :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant global des aides attribuées selon la critérisation définie par délibération du 23 mai 2002, pour les associations sportives s'élève à **45 358,72 €**.

2. SUBVENTIONS A L'USEP

Par délibération, la Ville s'est engagée à favoriser le développement du sport scolaire pour les enfants des écoles primaires des établissements publics du premier degré.

L'aide proposée à l'USEP correspond à la moitié du prix de la licence par enfant.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le prix de la licence fixé par l'USEP est de 7,60 € pour les élèves de primaire pour 243 licenciés et de 6,70 € pour les maternelles pour 41 licenciés. La participation de la Ville sera donc de **1 060,75 €**.

3. SUBVENTIONS AUX GRANDES MANIFESTATIONS

Le montant des subventions aux grandes manifestations sportives prévu en fonction des dossiers complets parvenus en Mairie est arrêté à **32 100 €**.

4. DEMANDES D'AIDES DIVERSES

Pour 2024, **3 750 €** d'aides diverses sont proposés pour accompagner le secteur sportif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 28/03/2024

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le montant des subventions à attribuer aux associations sportives selon le tableau ci joint,
- INSCRIT au Budget Primitif 2024 au chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Baptiste MASSIN

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 043-214301574-20240411-DEL_2024_0059-DE